

**Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
COMMUNE DE WIWERSHEIM**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 mai 2025**

**Sous la Présidence de M. Roland MICHEL, maire**

Nombre de Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 10  
Absents excusés : 5

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, GROSSI Martine, SCHWEITZER Éric, BECMEUR François, DEPRESLES Arnaud, KOELL Anne, ROHFRICTSCH Gérard.

Absents excusés : BECK Muriel, BROCARD Véronique, CHRIST Philippe, KOERIN Antoine, LETSCH Jonathan

Secrétaire de séance : KUHN Josiane

**1.-Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2025**

***A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 3 avril 2025***

**2.-Personnel : reconduction d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet**

Le maire propose au conseil la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet, à raison de 24/35<sup>ème</sup> pour les fonctions administratives et comptables.

Les attributions seront les suivantes : secrétariat, courrier, urbanisme, gestion de la population, état civil, élections, comptabilité, classement, archivages,

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 ;

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 473, indice majoré : 417.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote cette création de poste***

**3.-Rénovation des buts du Citypark et demande de subvention à la Région Grand Est**

Suite à l'inspection annuelle du terrain multisport à côté de l'école, il est nécessaire de remplacer les panneaux de fond de but. Après discussion ***le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société MIRAJ pour un montant de 6746, 00 € HT.***

***Le conseil municipal charge le maire de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre des aides « Campagnes sportives – rénovation des infrastructures en milieu rural***

#### **4.-Participation financière de l'association Wiwaces aux frais de fonctionnement 2024 de la Maison des associations**

Conformément à la convention du 19 mai 2022, stipulant que la gestion de la Maison des Associations est confiée à l'Association Wiwaces, celle-ci s'engage à participer annuellement aux frais de fonctionnement (gaz, eau, électricité...).

***A ce titre, le conseil municipal demande à l'Association Wiwaces, à l'unanimité, le versement de la somme de 7 000 € pour l'année 2024***

#### **5.-Voirie : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de l'Avoine et de l'impasse rue du Village**

Dans le cadre des aménagements de la rue de l'Avoine et de l'impasse rue du Village, le maire propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études S.F.I pour un montant de 10 500 € HT.

***Après discussion, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre proposé par le bureau d'études S.F.I.***

#### **6.-Voirie : Attribution du marché des travaux d'aménagement de la rue de l'Avoine et de l'impasse rue du Village**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'impasse rue du Village vers les habitations n°8/10/10A/10B/et 12, trois entreprises de travaux publics ont été consultées. Après étude des différents devis, le conseil municipal décide d'attribuer ce marché de travaux à la société LINGENHELD TP à Dabo pour un montant de 32 969 € HT.

***Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.***

#### **7.- Voirie : Autorisation de signature d'un acte d'échange pour élargissement de la rue de l'Avoine**

Considérant que la voirie, rue de l'Avoine, doit être élargie pour permettre une circulation adaptée et sécurisée pour les piétons et les véhicules,

Considérant que la parcelle section 21 n° 412/98 (rue de l'Étang) n'est plus affectée à un service public communal,

Considérant que la parcelle section 21 n° 412/98 appartient au domaine privé communal,

***Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer l'acte notarié qui sera établi pour l'échange du terrain section 1 n° 294/84 appartenant à Mr GRASS Bertrand contre la parcelle section 21 n° 412/98 appartenant à la commune.***

#### **8.- Bail de chasse : Agrément de permissionnaires**

Suite à la demande écrite de Mr Sébastien KIEFFER, locataire de la chasse pour la période du 02/02/2024 au 01/02/2033 et conformément à l'article 25 du cahier des charges de location des chasses communales en vigueur,

**Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, d'agréer les permissionnaires titulaires d'un permis de chasser en vigueur, suivants :**

- Mme MICHEL Maryline
- M. MOSSBACH Raymond
- M. BOURDON Bernard
- M. EBERSOLD René
- M. BEYER Georges
- M. LEVAUX Grégoire
- M. WINTER Philippe

## **9.- Divers**

### **a) portail du cimetière, rue du Village**

Le maire a proposé aux conseillers municipaux de se rendre sur le terrain le lundi 26 mai à 18 heures pour constater l'état délabré du portail d'entrée du cimetière et envisager son remplacement. Il y aurait aussi lieu d'engager des travaux pour modifier l'accès au cimetière.

### **b) projet d'implantation d'un nouveau cimetière et lotissement**

Sur le terrain, les élus ont aussi pu constater que le cimetière n'avait pratiquement plus de capacité d'accueil et qu'il y avait lieu d'envisager une nouvelle création de cimetière. Son implantation pourrait se faire sur les terrains longeant la route de Behlenheim, donc à proximité de l'église et des bâtiments communaux.

### **c) restauration de l'étang (retirer le liner en mai et ajout de produits en septembre)**

Le maire va demander aux employés communaux de retirer le liner posé au fond de l'étang avant la fête champêtre dans cette zone de loisirs, le dimanche 8 juin (Pentecôte). Par contre le produit prévu pour le nettoyage ne pourra être injecté qu'au mois de septembre.

***Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.***

Le maire,



Roland MICHEL

La secrétaire de séance,



Josiane KUHN